

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/7465
18 août 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 AOÛT 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Je me vois à regret dans l'obligation de vous écrire comme suite à la lettre que l'Ambassadeur de Chypre, M. Rossides, vous a adressée le 12 août 1966 (S/7457), sachant fort bien que ce n'est pas par la polémique qu'on pourra mettre fin à la dangereuse tension qui règne à Chypre.

Je m'étais adressé à vous auparavant (S/7439) parce que la situation à Chypre semblait s'aggraver rapidement au point de risquer d'aboutir à une confrontation armée entre les communautés grecque et turque, et que, comme je le disais dans cette dernière lettre, le Gouvernement turc était profondément et sincèrement soucieux d'éviter une telle évolution de la tension dans l'île. Mon gouvernement a donc demandé instamment que des mesures soient prises pour éviter un grave état de choses susceptible de donner lieu à de réels combats. Vous savez sans aucun doute que, quelles que soient les mesures prises par la Force des Nations Unies, cette dangereuse tension a été entretenue par les provocations délibérées des éléments chypriotes grecs armés, dont le théâtre a, cette fois, été Ktima (Fâphos), à l'extrémité occidentale de Chypre. Le 12 août, un jeune Chypriote turc a été blessé par une arme à feu (il est décédé plus tard à l'hôpital des suites de ses blessures) et un certain nombre d'autres Chypriotes turcs ont été arbitrairement arrêtés à Ktima par la police chypriote grecque, qui a franchi la Ligne verte, pénétré dans le secteur turc de la ville sans y être aucunement autorisée, en pratiquant, de manière subreptice, une ouverture dans le mur d'une maison turque abandonnée située sur la Ligne, et fait irruption au milieu d'une famille.

M. Rossides semble se donner bien du mal pour montrer que l'administration chypriote grecque n'est pas responsable de la tension qui règne actuellement dans l'île. Dans son zèle, il a cité certains paragraphes de votre rapport (S/7418)

de manière tout à fait tendancieuse. M. Rossides trouve commode de négliger le premier paragraphe de votre rapport, où est exposée l'origine de la tension que connaît la zone de Trypimeni, et voudrait, de toute évidence, que chacun en fasse autant. Il suffit cependant de parcourir le premier paragraphe de votre rapport pour constater que la tension dans cette zone est due à ce que l'administration chypriote grecque a essayé de pénétrer dans le groupe de villages chypriotes turcs en construisant une route stratégique, dès avril 1966, à travers le territoire contrôlé par les Chypriotes turcs. Il ne fait donc aucun doute que les Chypriotes grecs sont responsables de l'état de choses existant dans la zone de Trypimeni. Je crois opportun de rappeler à M. Rossides, qui a souvent montré qu'il se plaît à comparer le gâchis international que son administration a créé dans l'île et la situation telle qu'elle se présentait en Europe avant la seconde guerre mondiale, que la construction de routes stratégiques destinée à diviser le territoire que détient la victime, comme les Chypriotes grecs l'ont tenté dans la zone de Trypimeni, est une des méthodes infâmes employées aux fins d'un expansionnisme arbitraire.

En ce qui concerne la zone de Trypimeni, on ne peut pas dire que la communauté chypriote turque a refusé d'accepter le plan. Les dirigeants chypriotes turcs ont accepté que la Force des Nations Unies mette en place un dispositif de surveillance dans la zone, comme ils ont accepté le retour au statu quo antérieur pour ce qui est de leurs propres positions défensives et des fortifications chypriotes grecques. Les dirigeants chypriotes turcs ont honoré leur promesse, comme vous l'indiquez au paragraphe 18 de votre rapport. On ne saurait compter que les Chypriotes turcs démantèlent leurs positions défensives, qui existaient avant que les Chypriotes grecs n'essaient de construire la route, pour la seule raison que cet état de choses ne plaît pas à la communauté chypriote grecque, d'autant que ce sont les Chypriotes grecs qui ont eux-mêmes créé, de propos délibéré, la tension que connaît Trypimeni. Il y a lieu aussi de rappeler que les dirigeants chypriotes turcs ont accepté en l'espèce de démanteler leurs anciennes positions également, à condition que ce fût sur une base de réciprocité.

Etant donné la situation dans les secteurs d'Amelikou et de Limnitis, où les éléments chypriotes grecs armés ont violé par la force des armes un territoire qui était sous la surveillance d'unités de la Force des Nations Unies, et alors que les dirigeants chypriotes grecs continuent d'ignorer délibérément les accords conclus entre les deux communautés et la Force des Nations Unies, comme en témoigne leur récente démonstration de force dans le district de Famagouste au mépris de l'autorité morale de la Force des Nations Unies et de la surveillance armée qu'elle exerce dans l'île, il serait à tout le moins injustifié d'attendre des dirigeants chypriotes turcs qu'ils démantèlent leurs anciennes positions défensives dans la zone. On ne saurait méconnaître que la tension qui règne dans la région de Trypimeni et que la Force des Nations Unies s'emploie activement à dissiper, a été délibérément créée par les Chypriotes grecs, qui menacent de recourir à la force brutale au mépris des résolutions du Conseil.

Il est encore un point de la lettre de M. Rossides que je voudrais régler très rapidement : je veux parler de ses protestations au sujet de la légalité internationale. M. Rossides paraît une fois de plus ne pas agir comme Président. Tandis qu'il s'alarmait de prétendues menaces que la Turquie ferait peser sur l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, le président Makarios a fait la déclaration suivante (telle qu'elle a été publiée le 28 juillet 1966 dans le quotidien d'Athènes Eleftheros Kosmos) au sujet de la véritable nature des plans des Chypriotes grecs à l'égard de l'Etat chypriote, Membre indépendant de l'Organisation des Nations Unies :

"Il a été 'insinué' et prétendu, en Grèce et à Chypre, qu'une partie de la population grecque de Chypre ne voudrait pas de l'Enosis. Je considère de telles accusations comme une insulte à l'égard des Grecs de Chypre. Si notre lutte n'a pas pour but l'Enosis, mais une simple amélioration du régime d'indépendance qui existe depuis six ans, je ne pense pas que la lutte vaille d'être poursuivie ni que les Grecs de Chypre doivent consentir tant de sacrifices."

Je préfère que vous-même et les éminents représentants des Etats Membres jugiez de la sincérité de l'argumentation de M. Rossides.

Le fait que les Chypriotes grecs ont essayé de provoquer des incidents à Ktima le 12 août, comme je l'ai expliqué plus haut, en dépit des efforts et des interventions de la Force des Nations Unies visant à dissuader les parties en présence dans l'île d'échanger des coups de feu, prouve de nouveau que les représentations que le Gouvernement turc vous a adressées et qui faisaient l'objet de ma dernière lettre étaient opportunes. Le Gouvernement turc reconnaît et apprécie tout ce que vous-même et la Force des Nations Unies avez fait pour rétablir la situation à Fâphos, face à l'attitude et aux intentions agressives des Chypriotes grecs. Je ne puis que prier instamment la Force des Nations Unies de maintenir sa surveillance dans l'île tout entière de sorte que les Chypriotes grecs n'aient pas l'occasion de compromettre les efforts qui sont actuellement déployés pour trouver la base d'une solution pacifique et d'un règlement concerté du différend.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Orhan ERALP

